Compte rendu du Conseil Municipal de la Commune d' ALIX - 69380

Séance du lundi 13 novembre 2017 à 20 h 30
Date de convocation du conseil : mercredi 08 novembre 2017
Nombre de membres du conseil en exercice : 14
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14
Président de séance : M. Pascal LEBRUN
Secrétaire élue : Marie PAILLONCY
Membres présents : Mmes & M. Danielle BECOURT-D'HENIN, Francis, D'HENIN Franck DUMOULIN, Norddine GUEDAMI, Michel HABER, Pascal LEBRUN, Muriel LIENGME, Frédéric MARTINEZ, Sandrine MOIROUX, Laurent MONNET, Marie PAILLONCY, Thierry RIGNOL.
Membres absents ayant donné procuration : Cyril PRADAT donne procuration à Frédéric MARTINEZ et Véronique MARTINEZ donne procuration à Pascal LEBRUN
Membres absents :

✓ **Approbation du compte rendu du conseil du 9 octobre 2017**
Approuvé à l'unanimité

✓ **Présentation des décisions prises par M. le Maire au titre de ses délégations de missions.**

- Décision n°2017-13 : signature de la convention de mise à disposition gratuite de la salle du rez de chaussée de la mairie, les mardis des semaines scolaires de 17h45 à 21h00, pour donner des cours de yoga, avec Mme Françoise Gervason, demeurant 165 route de Saint Roch 69640 Ville Sur Jarnioux. En échange, Mme Françoise Gervason donne gratuitement des cours de yoga aux enfants inscrits à l'accueil, des mercredis des semaines scolaires, de 11h00 à 12h00, dans la salle d'évolution du bâtiment scolaire. Durant cette tranche horaire, les enfants sont sous son entière responsabilité.

- Décision n°2017-14 : signature de l'avenant à la convention d'assistance juridique du CDG 69 portant sur l'article « Participation » qui devient : La commune d'Alix versera (....) au titre des missions temporaires effectuées au cours de l'année 2018, une participation de 640 euros. Pour l'année 2017 ce montant était de 635 €.

- Décision n°2017-15 : signature de l'avenant à la convention du service médecine préventive du CDG 69, relatif à la modification du montant des prestations, qui prévoit qu'à compter du 1er janvier 2018, le pourcentage de participation assis sur la masse salariale sera de 0,37 %. Jusqu'à présent ce taux était de 0,36%.

✓ **Recensement – Rémunération des agents recenseurs - Délibération**
Du 18 janvier au 17 février 2018 aura lieu le recensement des habitants de la commune.
La commune est historiquement divisée en 2 districts ; le besoin en agents recenseurs est de 2 également.
Il revient au conseil municipal de fixer, par délibération, les conditions de rémunération des agents recenseurs.
Une dotation forfaitaire de 1 241,00 euros est accordée à la commune par l'INSEE, pour l'ensemble des opérations de recensement. Il est proposé que cette aide accordée couvre la rémunération brute, hors formation, des agents recenseurs.
298 logements étant répertoriés à ce jour par l'INSEE, comme étant à visiter par les agents recenseur, il est proposé de rémunérer les agents à la feuille de logement rendue complétée, en fixant un montant brut par feuille de logement rendue complétée, à 4,16 euros.
Les agents recenseurs doivent suivre 2 demi-journées de formation obligatoire, qui leur seront rémunérées au smic horaire.
Le recrutement des 2 agents recenseurs a lieu du 14/11 au 01/12/17.

Vote : 12 pour et 2 abstentions.

✓ **Finances – Budget 2017 - Décision modificative n°3– Délibération**

Les investissements suivants nécessitent des ajustements financiers :

- Trottoir vers l'arrêt de bus, côté nord du village, Rue Aymé Chalus en gravier St Martin.
- Equipement postes informatiques de la classe des CM

Il est proposé de procéder aux ajustements budgétaires suivants :

Investissement		
	DEPENSES	
Programme	Compte - Désignation	
215	2151 - Réfection trottoir	4 500,00
189	2183 - Matériel de Bureau et Informatique	4 000,00
198	2128 - Achat Terrain Parking et Ecole	- 8 500,00
	Totaux	**0**

Vote : 14 pour

✓ **Point Finances**

Tous les investissements de cette année ont été réalisés en autofinancement. De nombreuses subventions ont permis ces réalisations.

✓ **Personnel - Recrutement d'une adjointe au patrimoine pour la Bibliothèque**

Mme Aurélie Goulevitch a été recrutée sur le poste d'adjoint du patrimoine pour la bibliothèque, en contrat à durée déterminée de 5 heures hebdomadaires annualisées, pour 1 an (renouvelable), à compter du 7 novembre 2017.

✓ **Avancement Travaux**

- Cimetière : Obtention d'une subvention du Département d'un montant de 44 300,00 euros. Réunion de la commission le jeudi 30 novembre.
- Finalisation de l'aire de jeux. L'entreprise PETIT a été relancée.

✓ **Avancement PLU**

L'enquête publique est ouverte depuis le 26 octobre - 10h00 jusqu'au 27 novembre - 12h00. Le commissaire enquêteur reçoit les administrés lors des permanences. Les 2 prochaines seront le 18 novembre de 9h00 à 12h00, et le 27 novembre de 10h00 à 12h00.
Deux commissions PLU sont prévues le 14 et le 28 novembre.

✓ **Fibre sur Alix : Déploiement du Très Haut Débit à partir de 2018**

Les sociétés ORANGE et ALTICE-SFR ont signé une convention avec le département du Rhône s'engageant à développer la fibre de type FTTH sur la totalité de notre territoire, sur leurs fonds propres. Poses des armoires de distribution en 2018, puis 18 mois maximum pour la commercialisation. Il sera demandé aux opérateurs de mutualiser ces armoires. Des RV seront prévus prochainement avec les 2 opérateurs.

✓ **Questions diverses**

- Décorations de Noël

- Point déneigeuse

- Le patrimoine Auvergne Rhône Alpes (Aurhalpin) a distribué un Vademecum concernant les lieux de cultes (entretien par les communes notamment, subventions).

- Mise à jour du panneau d'affichage. Les associations doivent communiquer suivant un format limité à 20 caractères par ligne. Se rapprocher de la mairie au minimum une semaine avant pour faire apparaître les manifestations sur le panneau.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30
Prochaine réunion du conseil municipal : le lundi 18 décembre 2017 à 20h30

Suivent les signatures
Les adjoints et conseillers municipaux

Le Maire.

MAIRIE d'ALIX
69380
Téléphone: 04 78 43 91 68
Télécopie : 04 78 47 96 02

reçu le 20 NOV. 2017
VILLEFRANCHE s/S (Rhône)

16, Place de la Mairie
E-mail : mairie@alix-village.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2017.37

Séance du lundi 13 novembre 2017 à 20 h 30
Date de convocation du conseil : mercredi 08 novembre 2017
Nombre de membres du conseil en exercice : 14
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14
Président de séance : M. Pascal LEBRUN
Secrétaire élue : Marie PAILLONCY
Membres présents : Mmes & M. Danielle BECOURT-D'HENIN, Francis, D'HENIN Franck DUMOULIN, Norddine GUEDAMI, Michel HABER, Pascal LEBRUN, Muriel LIENGME, Frédéric MARTINEZ, Sandrine MOIROUX, Laurent MONNET, Marie PAILLONCY, Thierry RIGNOL.
Membres absents ayant donné procuration : Cyril PRADAT et Véronique MARTINEZ
Membres absents :

Objet	Finances : Décision modificative n°3

En fonction des besoins financiers de la commune, il est nécessaire de prendre les ajustements suivants :

Investissement		
	DEPENSES	
Programme	Compte - Désignation	
215	2151 - Réfection trottoir St Martin	4 500,00
189	2183 - Matériel du Bureau et Informatique	4 000,00
198	2128 - Achat Terrain Parking et Ecole	- 8 500,00
	Totaux	**0**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE la décision modificative n°3 du budget communal 2017,

à l'unanimité des membres soit à 14 voix pour
à 0 voix contre
à 0 abstention

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à ALIX, le 13 novembre 2017
Le maire,
Pascal LEBRUN.

MAIRIE D'ALIX (69380)

Acte rendu exécutoire reçu en
Sous Préfecture le

MAIRIE d'ALIX
69380
Téléphone: 04 78 43 91 68
Télécopie : 04 78 47 96 02

SOUS-PREFECTURE
reçu le 20 NOV. 2017
VILLEFRANCHE s/S (Rhône)

16, Place de la Mairie
E-mail : mairie@alix-village.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2017.36

Séance du lundi 13 novembre 2017 à 20 h 30
Date de convocation du conseil : mercredi 08 novembre 2017
Nombre de membres du conseil en exercice : 14
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14
Président de séance : M. Pascal LEBRUN
Secrétaire élue : Marie PAILLONCY
Membres présents : Mmes & M. Danielle BECOURT-D'HENIN, Francis, D'HENIN Franck DUMOULIN, Norddine GUEDAMI, Michel HABER, Pascal LEBRUN, Muriel LIENGME, Frédéric MARTINEZ, Sandrine MOIROUX, Laurent MONNET, Marie PAILLONCY, Thierry RIGNOL.
Membres absents ayant donné procuration : Cyril PRADAT et Véronique MARTINEZ
Membres absents :

Objet	Recensement : Rémunération des agents recenseurs

Du 18 janvier au 17 février 2018 aura lieu le recensement des habitants de la commune.
Le recensement sera assuré par 2 agents recenseurs.

Une dotation forfaitaire de 1 241,00 euros est accordée à la commune par l'INSEE, pour l'ensemble des opérations de recensement. Il est proposé que cette aide accordée couvre la rémunération brute, hors formation, des agents recenseurs.
298 logements étant répertoriés à ce jour par l'INSEE, comme étant à visiter par les agents recenseur, il est proposé de rémunérer les agents à la feuille de logement rendue complétée, en fixant un montant brut par feuille de logement rendue complétée, à 4,16 euros.

Les agents recenseurs doivent suivre 2 demi-journées de formation obligatoire, qui leur seront rémunérées au smic horaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de rémunérer les agents recenseur à la feuille de logement rendue complétée, en fixant un montant brut par feuille de logement rendue complétée, à 4,16 euros, et de leur rémunérer les formations au smic horaire.

à la majorité des membres soit
à 12 voix pour
à 0 voix contre
à 2 abstention

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à ALIX, le 13 novembre 2017
Le maire,
Pascal LEBRUN.

MAIRIE D'ALIX (69380)

Acte rendu exécutoire reçu en
Sous Préfecture le